

Communiqué de presse - Auxerre, Mardi 1 Juillet 2025

Suite au vote de la nouvelle délibération N°2025-075 portant sur le projet d'aménagement de la plaine des sports - Cession des parcelles cadastrées CO 531 -534, sises route de Vaux à Auxerre, de la Ville d'Auxerre au profit de la SAS AJA Football, Lors du conseil municipal du jeudi 26 juin 2025, **l'AJA a commencé les travaux de construction des terrains de tennis dans une parcelle de l'ancien camping municipal d'Auxerre.**

Les travaux sont réalisés sur une zone du terrain où une douzaine de beaux arbres avaient été coupés à la fin de l'hiver (en mars 2025), alors que que le club de football n'était pas encore propriétaire du site.

C'est la volonté du Maire et de son équipe de céder ce beau terrain de camping arboré pour permettre l'extension des infrastructures du club de football.

C'est avec le cœur serré que nous avons assisté à la destruction des arbres cet hiver, et aujourd'hui nous assistons à la bétonisation de cet espace vert.

Il y a quelques jours, nous subissions un épisode de chaleur extrême à Auxerre, cette décision du Maire de faire disparaître cet îlot de fraîcheur va à l'encontre de la nécessité absolue de préserver les espaces verts existants pour maintenir une température supportable en ville.

C'est pour nous un motif d'incompréhension et de colère. Les travaux ont donc commencé dans l'ancien camping !

Nous pourrions contester devant le tribunal administratif la déclaration préalable aux travaux qui à première vue est illégale : elle indique que T'AJA est propriétaire à la date du 13 juin 2025 alors que la vente effective a eu lieu le 26 juin 2025 (date du conseil municipal).